

Allocation : comment sont distribués les quotas d'émissions

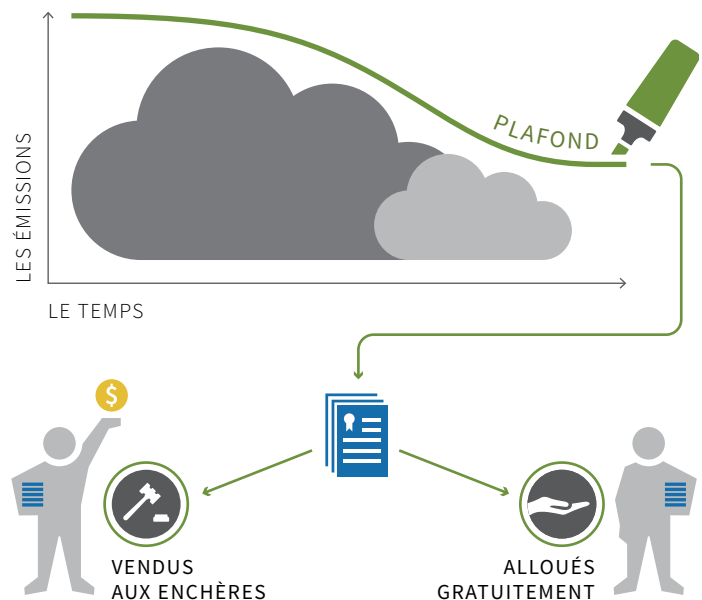
Un système d'échange de quotas d'émission (« emissions trading scheme » ou « ETS » en anglais) est un mécanisme de marché qui peut être utilisé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Il repose sur le principe de « plafond et échange ». Le gouvernement fixe une limite (un plafond) d'émissions totales qui s'applique à un ou plusieurs secteurs de l'économie. Les entreprises œuvrant dans ces secteurs doivent détenir un permis pour chaque tonne d'émissions relâchée dans l'atmosphère. Ces entreprises peuvent recevoir ou acheter des permis et elles peuvent en échanger avec d'autres entreprises. La manière dont les gouvernements décident de distribuer les quotas est un paramètre fondamental lors de la conception d'un système d'échange de quotas d'émission (« emissions trading scheme » ou « ETS » en anglais).

POURQUOI L'ALLOCATION EST IMPORTANTE

L'objectif environnemental général d'un ETS est déterminé par le nombre de quotas créés (le plafond). Le mode d'allocation des quotas aux entités couvertes dans un ETS (généralement des entreprises ou des installations individuelles) détermine la manière de répartir l'effort nécessaire pour atteindre l'objectif collectif entre les secteurs de l'économie. Deux approches de base régissent l'allocation des quotas : ils peuvent être accordés à titre gratuit ou vendus aux enchères. Comme les quotas d'émissions ont de la valeur, leur distribution tend à être un point de litige.

LE POUR ET LE CONTRE DES ENCHÈRES ET DE L'ALLOCATION GRATUITE

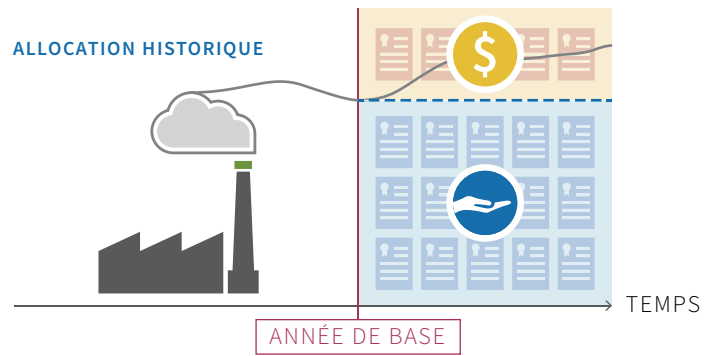
La vente aux enchères des quotas est un moyen simple et efficace d'allouer des quotas à ceux qui les valorisent le plus. Elle génère par ailleurs des recettes, récompense une action précoce, est révélatrice d'un prix du carbone, et elle favorise un marché du carbone actif par l'encouragement des échanges (voir ICAP ETS en bref #5 pour de plus amples informations sur les enchères et les recettes ETS). Une allocation à titre gratuit peut cependant se justifier également, en particulier au commencement d'un ETS.



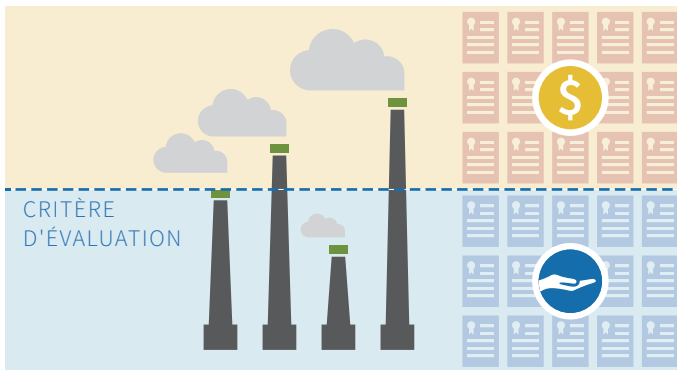
L'allocation des quotas à titre gratuit peut permettre d'indemniser les entités aux infrastructures et processus existants intensifs en carbone, ce qui peut faciliter la transition vers un ETS. Une allocation gratuite peut également être utilisée pour protéger les entreprises de la perte potentielle de compétitivité et du risque de fuite de carbone. En théorie, si les entreprises sont en concurrence sur les marchés en dehors de l'ETS, il y a un risque que la production et l'investissement soient délocalisés vers des zones aux réglementations climatiques plus permissives, ce qui nuirait à l'économie locale sans réduire les émissions au niveau global. L'allocation gratuite peut indemniser les coûts de carbone de ces secteurs vulnérables, ce qui leur permet de rester compétitifs. Même lorsque les entités reçoivent des quotas à titre gratuit, elles sont toujours incitées à investir dans une technologie à faibles émissions de carbone. En réduisant leurs émissions, elles peuvent vendre les quotas supplémentaires, alors que si elles les augmentent, elles devront faire face à des coûts supplémentaires. La force incitative est déterminée par la manière dont les titres gratuits sont alloués (voir page suivante).

DIFFÉRENTES MÉTHODES D'ALLOCATION GRATUITE

Allocation historique – Les entreprises reçoivent des allocations gratuites sur la base de leurs émissions passées au cours d'une période déterminée. Cette démarche présente l'avantage d'être relativement simple et de ne pas exiger une grande quantité de données. Elle peut toutefois réduire le besoin d'échanges sur le marché dans les premières années et pénaliser les entreprises qui investissent de manière précoce dans les réductions d'émissions, étant donné que ces réductions abaissent effectivement le niveau de référence des émissions historiques. Aussi se voient-elles allouer un nombre inférieur de quotas.



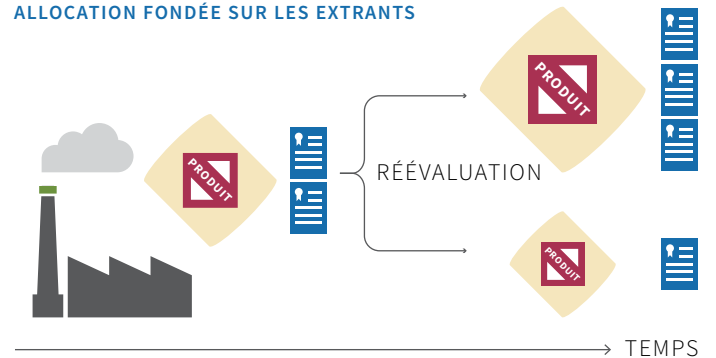
BENCHMARKING



Une autre méthode consiste à réévaluer l'allocation en fonction de la production réelle de l'entreprise ou de l'installation (allocation fondée sur les extrants ou Output Based Allocation, OBA). Cette méthode sert à limiter le risque de fuite carbone pour les entreprises vulnérables. Cependant, elle peut également diminuer l'incitation à la réduction des émissions à cause du prix du carbone moins élevé. Les méthodes d'allocation varient selon les juridictions et les secteurs des ETS en fonction de leur situation particulière. La vente aux enchères est souvent mise en œuvre dans le secteur de l'énergie, alors que l'allocation à titre gratuit est accordée aux secteurs industriels. Généralement, la vente aux enchères est modeste dans les premières phases d'un ETS, mais sa part tend à croître à mesure que le système évolue. Un certain niveau d'enchères est considéré comme capital pour soutenir un marché du carbone actif.

Benchmarking – Les entreprises reçoivent des allocations gratuites en fonction d'un ensemble de normes de performance qui prennent en compte l'intensité des émissions d'un produit ou de tout un secteur. Les critères d'évaluation peuvent répondre aux préoccupations d'équité et récompenser les actions précoces. Cependant, le benchmarking nécessite des données de grande qualité et une compréhension approfondie des processus industriels (souvent complexes). Une méthode de benchmarking répandue consiste à établir des normes de performance fixes pour certains produits ou secteurs (analyse comparative par secteur fixe). Les critères d'évaluation peuvent être définis à un niveau moyen de performance, au niveau des meilleures pratiques ou à une valeur se situant entre les deux (par exemple la moyenne des 10 % les plus performants).

ALLOCATION FONDÉE SUR LES EXTRANTS



	ALLOCATION HISTORIQUE	BENCHMARKING
VENTE AUX ENCHÈRES		SUISSE ONTARIO CALIFORNIE
SANS ENCHÈRE	SAITAMA TOKYO	ETS DE L'UE** QUÉBEC NOUVELLE-ZÉLANDE
	PILOTES CHINOIS CORÉE*	

* L'ETS coréen utilise le benchmarking dans les secteurs du ciment, de la raffinerie et de l'aviation domestique et applique la allocation historique aux autres secteurs.

** L'ETS de l'UE dans sa phase actuelle utilise le benchmarking pour ses secteurs d'allocation à titre gratuit alors qu'au cours des phases précédentes, il faisait largement appel à l'allocation historique. À l'heure actuelle, le système RGGI est le seul à ne pas faire appel à l'allocation à titre gratuit : la quasi-totalité des quotas est vendue aux enchères.

AU SUJET DE L'INTERNATIONAL CARBON ACTION PARTNERSHIP (ICAP) : ICAP est un forum international qui s'adresse aux gouvernements nationaux et infranationaux ayant pour but l'échange de bonnes pratiques liées au développement et à la mise en œuvre de ETS. Ses activités peuvent être catégorisées selon trois piliers : le dialogue technique, le partage de connaissances et le renforcement des capacités. Pour de plus amples renseignements, visitez le [site web d'ICAP](#), visionnez la [carte ICAP](#) ou suivez-nous sur [Twitter @icapsecretariat](#).